



Évreux, le 18 mars 2016

Élections municipales – Bernay

Le préfet communique

Recevant sa demande, j'ai accepté la démission de Monsieur le sénateur Hervé Maurey, dans son mandat de maire de la commune de Bernay ; il reste conseiller municipal.

Par ailleurs, plusieurs conseillers municipaux ayant fait connaître au maire leur souhait de démissionner, il y a lieu de procéder à des élections municipales puisque l'élection d'un nouveau maire nécessite que le conseil municipal soit au complet. Cette dernière condition n'est plus vérifiée, car aucun suivant de liste ne peut venir remplacer les sièges à pourvoir, aujourd'hui vacants ; la liste est désormais épuisée à la suite de démissions antérieures.

Comme dans les communes de plus de 1 000 habitants, le renouvellement du conseil municipal est nécessairement intégral, je fixerai, dans les jours à venir, par arrêté préfectoral, les modalités d'organisation du prochain scrutin pour des élections municipales à Bernay.

Pour tenir compte des périodes de vacances en avril et des nombreux dimanches fériés au mois de mai qui ne favorisent pas la participation au vote, j'ai proposé les dates des dimanches 22 et 29 mai pour les deux tours de scrutins, si le second s'avère nécessaire.

René Bidal

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35